حَدَّثَنَا الْحَسَنُ بْنُ عَلِيٍّ الْخَلاَّلُ، حَدَّثَنَا عَبْدُ الرَّزَّاقِ، أَخْبَرَنَا مَعْمَرٌ، عَنْ أَيُّوبَ، عَنْ نَافِعٍ، عَنِ ابْنِ عُمَرَ، قَالَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم " مَنْ جَرَّ ثَوْبَهُ خُيَلاَءَ لَمْ يَنْظُرِ اللَّهُ إِلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ " . فَقَالَتْ أُمُّ سَلَمَةَ فَكَيْفَ يَصْنَعْنَ النِّسَاءُ بِذُيُولِهِنَّ قَالَ " يُرْخِينَ شِبْرًا " . فَقَالَتْ إِذًا تَنْكَشِفَ أَقْدَامُهُنَّ . قَالَ " فَيُرْخِينَهُ ذِرَاعًا لاَ يَزِدْنَ عَلَيْهِ " .

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui laisse traîner son vêtement par orgueil

Allah ne le regardera pas le jour du jugement ».
Oum Salama (qu'Allah l'agrée) a dit: Comment doivent faire les femmes avec leurs traînes ?
Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Elles les font descendre d'un empan ».
Elle a dit: Alors leurs pieds vont se découvrir.
Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Elles les font descendre d'une coudée et qu'elles ne rajoutent pas à cela ».

Hadith rapporté par Tirmidhi (n°1731)